



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Bourgogne-Franche-Comté**

Dijon, le **02 JUIN 2025**

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE
ÉLABORATION DU SCHÉMA RÉGIONAL DES CARRIÈRES DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Contexte et objectif

Conformément à la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, le préfet de région est chargé d'élaborer et d'approuver le Schéma Régional des Carrières (SRC). Ce document stratégique évalue les besoins en granulats et définit les conditions d'implantation des carrières dans la région, en favorisant une gestion durable des ressources, l'économie circulaire et la préservation de l'environnement.

Cette consultation est organisée pour recueillir l'avis du public sur le projet avant son approbation finale, comme le prévoit l'article R.515-5 du Code de l'Environnement.

Période de consultation

En application des articles L.123-19 et R.123-46-1 du CE, la consultation sur le projet de SRC sera ouvert à la participation du public **du vendredi 20 juin 2025 au mercredi 23 juillet 2025**.

Les avis exprimés au-delà du 23 juillet 2025 ne seront pas pris en compte.

Documents consultables

Le dossier de consultation comprend :

- L'avant-projet n°3 de schéma régional des carrières (4 tomes, une notice et un atlas cartographique),
- Le rapport de l'évaluation environnementale,
- L'avis de l'Autorité environnementale,
- Le mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale,
- Les avis recueillis lors des phases de consultations et notamment ceux issus de la concertation préalable du public,
- Les synthèses de prise en compte de la concertation préalable du public et des différentes phases de consultation.

Pendant la période susvisée, le public pourra prendre connaissance de ce dossier sur le site internet de la DREAL :

<https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/consultations-2025-a10980.html>

Transmettre des observations

La participation s'effectue par voie électronique en transmettant vos observations via un formulaire en ligne, disponible à l'adresse ci-dessus.

Obtenir des informations

Pour tout renseignement complémentaire, les services de la DREAL restent disponibles pour répondre à toute question sur le projet de SRC et la procédure de participation :
concertation-consultation-src.dreal-bfc@developpement-durable.gouv.fr

Suite de la consultation

Dans un délai de 3 mois après la fin de la concertation, un bilan des avis émis sera présenté sur le site internet de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté.

Le préfet de région,



Paul MOURIER